



**Réponse du Ministre de la Sécurité intérieure à la question parlementaire n°6461 du 7 juillet 2022 de Monsieur le Député André Bauler.**

**Ad 1)**

Le tableau ci-dessous renseigne sur le nombre total de cambriolages enregistrés statistiquement dans la « Région de police Nord » ces cinq dernières années. Pour 2022, seuls les affaires saisies des 6 premiers mois de l'année sont prises en compte.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Cambriolages	440	381	297	292	140

Au vu de ces chiffres on peut constater que le nombre de cambriolages dans la région Nord a considérablement diminué en 2020 et 2021 par rapport aux années précédentes.

**Ad 2)**

Il n'est pas possible de divulguer des informations sur des enquêtes en cours.

**Ad 3)**

Une des prémisses de la réforme de la Police de 2018 consiste à adapter continuellement et rapidement ses dispositifs et mesures, afin d'endiguer le plus rapidement possible tout phénomène ayant un impact sur l'ordre public. Pour des raisons évidentes, le détail opérationnel de ces dispositifs et mesures ne peut être rendu public.

Hormis une augmentation des patrouilles préventives visibles, la Police grand-ducale porte continuellement un accent tout particulier sur les campagnes de prévention, soit par des actions d'envergure médiatisées (campagne « départ en vacances », journée européenne sans cambriolages, etc.) soit par des actions plus ciblées (présence lors de la Foire du logement, présence de la nouvelle camionnette de prévention avec possibilité de consulter directement nos spécialistes de la prévention du crime lors d'événements locaux, etc.).

La Police grand-ducale continue de promouvoir régulièrement des actions de prévention auprès du grand public, notamment sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) et à travers des communiqués publiés sur son site Internet.

La Police a pris l'initiative de contacter toutes les communes en vue d'annexer aux autorisations de bâtir de maisons privées une brochure d'information sur la prévention de cambriolages. Toutes les communes ont également reçu cette brochure en version électronique, afin de la publier dans leurs magazines communaux, ce que beaucoup de communes ont fait.

Luxembourg, le 22 juillet 2022

Le Ministre de la Sécurité intérieure

(s.) Henri KOX